

ÉCOLE DES PERVENCHES

(extrait du *Dictionnaire carougeois*, tome IIIA, p. 115-126)

Cet impressionnant bâtiment est implanté le long de la rue des Pervenches à l'angle des rues Jacques-Grosselin et Louis-de-Montfalcon. L'autorisation de construire en fut délivrée le 12 mars 1909 et les travaux commencèrent au printemps de 1909. A l'occasion de la cérémonie de pose de la première pierre le 19 juillet, une caissette contenant divers documents fut déposée dans la pierre d'angle nord-ouest du bâtiment. A la fin de novembre, les travaux de grosse maçonnerie étaient achevés. L'inauguration de l'école eut lieu le 3 janvier 1911 à 15 heures en présence des autorités communales, des architectes, des entrepreneurs et des ouvriers, des maires des communes voisines, du corps enseignant de Carouge, des membres du bureau du Grand Conseil et du conseiller d'Etat Rosier chargé du Département de l'instruction publique. Ce dernier fit un discours dans lequel, après avoir remercié les architectes *«du style qu'ils ont su donner à cet édifice scolaire et des progrès considérables réalisés au point de vue de la grandeur des salles, de la lumière, du chauffage et de l'aménagement des classes»*, il proposait de placer sur la porte d'entrée la devise: *«C'est ici le palais de la jeunesse où, sous la protection des autorités, d'excellents maîtres et maîtresses instruisent les enfants du peuple pour en faire des hommes et des femmes utiles à notre patrie.»*

Premiers projets

Il a fallu plus de dix années, émaillées de nombreuses péripéties, pour mener à terme un projet qui avait vu le jour dans les dernières années du XIXe siècle. En raison de l'augmentation de la population scolaire, en particulier dans le quartier des Acacias alors en plein développement, le projet de construire une nouvelle école existait déjà en 1898 (selon le rapport du 5 juillet 1907 de la commission des écoles nommée par le Conseil municipal de Carouge, le nombre d'élèves sur la commune serait passé de 575 en 1898 à 900 en 1906). A cet effet, la Commune avait acquis des consorts Bertrand en 1900 un terrain sis au chemin des Pervenches, qui constitue une partie seulement du terrain actuel de l'école. Au départ, il s'agissait de construire une école enfantine, puis, à la demande du Département de l'instruction publique, le programme dut inclure des classes d'école primaire ainsi qu'une école ménagère et enfin un musée scolaire. Pour répondre à ces nouveaux besoins, un terrain supplémentaire fut acquis des mêmes propriétaires en 1908.

En 1900, un premier projet pour la «nouvelle école des Acacias» (comme on l'appelait alors; le nom «école du chemin des Pervenche » n'apparaît pour la première fois dans les procès-verbaux du Conseil municipal que le 16 juin 1903) fut élaboré par l'architecte Jules Hedmann qui réalisa un piquetage du projet de bâtiment sur le terrain le 25 juillet. Toutefois, ses plans ne furent pas acceptés et furent même *«reconnus incomplets, mal étudiés, insuffisants, inadmissibles»*, entre autres par l'architecte cantonal Charles Engels. Ce refus provoqua les réclamations de l'architecte qui voyait son projet abandonné et son travail resté impayé. En 1906, sans que la municipalité n'en fit la demande formelle, quelques architectes au courant du projet proposèrent de nouveaux plans qui furent envoyés pour avis au Département des travaux publics par l'Administration communale le 23 mars 1906. Ne se fondant sur aucun programme précis, ces plans s'avérèrent ne pas répondre aux besoins de la Commune; ils furent tous rejetés. Un programme élaboré par la commission des écoles du Conseil municipal fut alors envoyé aux architectes qui étaient invités à faire de nouvelles propositions, mais *«à leurs risques et périls et sans aucune rétribution ni engagement»* de la Commune. Les architectes Eugène Dumont*, Leclerc* & Lecerf, Dériaz & Gallay, Eugène Cavalli* associé à Léon Belloni* envoyèrent des projets au début de 1907. Le Département de l'instruction publique donna sa préférence au projet Leclerc & Lecerf, tandis que le Département des travaux publics choisit le projet Dériaz & Gallay. Suivant le rapport de la commission des écoles, le Conseil municipal arrêta son choix sur le projet Dériaz & Gallay dans sa séance du 26 juillet 1907. Les architectes furent invités à modifier l'emplacement de la salle de gymnastique et à faire le piquetage de la future construction sur le terrain.

Le référendum

La décision du 26 juillet 1907 n'avait pas fait l'unanimité des conseillers municipaux. Malgré les rapports fort détaillés fournis par la commission chargée d'étudier la question (rapports de la

commission des écoles des 5 et 26 juillet 1907), le choix final fut contesté par cinq conseillers (quatre non et une abstention) sur treize. (ACC, PV CM, 1231 F7) Ils s'insurgeaient contre une décision trop hâtive, demandaient la nomination d'un expert, disaient qu'un concours aurait dû être organisé. Peut-être défendaient-ils aussi quelques intérêts politiques ou personnels ? Ainsi, le conseiller Perret regrettait que le projet de l'architecte Eugène Dumont n'ait pas été choisi, parce que *«l'auteur de ce projet s'[était] toujours dévoué lorsqu'il s'[était] agi d'organisation des fêtes aux Acacias. C'est pour cela que Mr Perret aurait beaucoup désiré que Mr Dumont fût désigné pour diriger la construction de cette école.»* (Mid.) Les opposants au projet s'organisèrent pour porter la question devant les électeurs carougeois. Un référendum communal eut donc lieu les 24 et 25 août 1907. Dans un texte imprimé sous forme d'affiche, le comité référendaire expliquait sa position. La nécessité de construire une école n'était pas contestée, mais les plans n'avaient pas été suffisamment étudiés, ils pouvaient *«être améliorés dans un sens plus pratique et moins coûteux»*, ils devaient être renvoyés *«à l'examen d'hommes compétents et non intéressés»*. Le comité mettait en avant sa *«neutralité politique»*, il appelait à la prudence et évoquait le souvenir des *«erreurs du passé»* qui avaient dangereusement grevé les finances communales. Il citait à ce sujet le dépassement budgétaire considérable occasionné par la construction du Collège*, celui du rachat du service des eaux, celui de la construction des bains communaux *«pour lesquels la commune a[vait] littéralement jeté Fs 40.000 en Arve»*. Quant à l'Administration communale, elle publiait un petit opuscule intitulé *Aux électeurs carougeois* dans lequel elle rappelait les faits. L'arrêté du Conseil municipal du 26 juillet 1907 fut repoussé par 429 voix contre 382. Ainsi, le projet des architectes Dériaz & Gallay devenait caduc. Ces derniers, estimant que leur projet avait été accepté dans la séance du Conseil municipal du 26 juillet, intentèrent un procès pour réclamer des dédommagements que la Commune ne cessa de leur refuser, alléguant que le projet n'aurait été définitivement accepté qu'au moment où le Conseil d'Etat l'aurait ratifié. L'Administration leur proposa seulement une somme de cent francs pour couvrir les frais de modification de plan et de piquetage, frais qui n'avaient pas été supportés par les autres candidats. En 1910, un accord n'était toujours pas intervenu entre les parties.

Le concours

Afin de résoudre l'épineuse question du choix de l'architecte et des plans de la nouvelle école, tout en évitant de nouveaux dérapages et contestations, les autorités carougeoises décidèrent d'organiser un concours officiel. A la séance du Conseil municipal du 25 octobre 1907, le maire annonça qu'il *«sera[it] ouvert un concours général entre tous les architectes du canton et que des récompenses ser[ai]ent accordées aux meilleurs projets. [Les] plans ser[ai]ent soumis à un jury nommé par le Conseil d'Etat. Il n'y aurait pas de premier prix, mais l'architecte dont le travail aurait été reconnu le meilleur serait chargé de la direction de [la] construction»*. (Le Carougeois, 31 octobre 1907)

Le nouveau programme reprenait en partie les termes du précédent (daté du 26 novembre 1906), mais au lieu d'indiquer seulement les exigences relatives au bâtiment, il expliquait clairement la procédure à suivre par les candidats et les conditions de leur participation. Le programme définitif imprimé porte la date du 20 janvier 1908; il fut remis à toutes les personnes qui en firent demande à la Mairie de Carouge. Il stipule les besoins en locaux (des classes pour les écoles enfantine, primaire et ménagère, une salle de gymnastique, des préaux extérieurs et intérieurs, une salle de conférence, un musée-bibliothèque, un parloir, une loge et un logement pour le concierge, un réfectoire et une cuisine avec ses dépendances, un local pour les douches), leur taille (les classes doivent pouvoir contenir quarante-deux enfants), leur position dans le bâtiment (les classes enfantines doivent être au rez-de-chaussée). Il précise aussi certaines conditions, comme la séparation des filles et des garçons pour ce qui est des entrées et des escaliers, la possibilité d'une bonne surveillance pour le concierge, le type d'installation pour le chauffage (à eau chaude ou à vapeur basse pression) ou encore la nécessité de prévoir un éclairage abondant dans le sous-sol. Des précisions relatives au concours lui-même sont ensuite données: le budget de construction (300.000 francs), le type de construction (sans luxe, frais d'entretien limités, bonne qualité des matériaux, exigences modernes de l'hygiène respectées), la date limite pour le dépôt des dossiers de participation (30 avril 1908 à midi), la liste des pièces à fournir par les candidats et leur présentation (dossiers anonymes identifiables seulement par une devise), la composition du jury, la somme d'argent mise à disposition pour

les récompenses (3000 francs), le droit de propriété de la Commune sur les projets primés et les conditions de restitution des autres dossiers, et enfin des informations relatives au terrain destiné à recevoir le bâtiment.

Le jury, composé de trois architectes de Genève: Léon Fulpius, Gustave Brocher* et Jean-Louis Cayla, rendit son rapport le 24 mai 1908. Sur les dix-neuf projets reçus, cinq furent primés. Le projet classé premier (devise «Sud») reçut un deuxième prix et une récompense de 1000 francs; il était l'œuvre d'Henri Garcin* et de Charles Bizot*. Le troisième prix (devise «All Right») assorti de 800 francs de récompense était dû à Edouard Chevallaz*. Le quatrième prix ex-oequo avec une gratification de 400 francs à chaque candidat fut accordé à trois projets: celui de Georges Peloux (devise « Colin Maillard »), celui d'Arthur Boissonnas et d'Eugène Henssler pour leur projet intitulé «Rez» et à une deuxième proposition de Garcin & Bizot sous la devise «1908». Parmi les dix-neuf projets reçus, cinq étaient de Garcin & Bizot. A part Maurice Braillard*, qui présenta deux projets, ils furent les seuls à user d'une stratégie qui visait à multiplier les chances d'obtenir un prix. Les autres concurrents, Charles Breitenbuecher, Eugène Dumont en collaboration avec Jasselin et Raisin, Taponnier, Trévau, A. Renaud, E. Derweys (signature peu lisible), Badelle et Tosa, A. Leclerc, Dériaz en collaboration avec Gallay ont pu être identifiés par la liste de restitution des plans qui porte les noms signés. De par les conditions annoncées dans le programme du concours, la Commune restait propriétaire des projets primés. Pourtant, les Archives communales ne conservent plus aujourd'hui qu'un dessin de Georges Peloux. Les autres projets ne nous sont connus que par les commentaires qu'en firent les membres du jury, ce qui ne permet pas de s'en faire une idée, car si ceux-ci sont assez précis sur les questions touchant à l'orientation, au volume et à la distribution des locaux, ils font usage d'un vocabulaire assez vague quand il s'agit de juger l'aspect des façades. Le projet gagnant de Garcin & Bizot y est qualifié de «*très beau projet*», par rapport à celui de Chevallaz (deuxième dans l'ordre des prix) qui est traité de «*très bon*» avec des façades considérées comme «*simples et tranquilles*», «*une construction sage et économique*» à laquelle le jury semble avoir préféré les façades dites «*bonnes*» du projet Garcin & Bizot malgré son «*coût qui serait considérable*» en raison de son volume énorme et de la forme découpée du plan. Les architectes ont sans doute modifié leur parti initial pour y inclure les qualités de tous les projets primés, comme ils le proposèrent eux-mêmes dans une lettre écrite au maire de Carouge après la remise des prix et par laquelle ils sollicitaient l'exécution des travaux. Toutefois, l'absence des documents présentés au concours ne permet pas de se rendre compte de l'ampleur des modifications apportées au projet primé.

Le choix des architectes

Pour l'exécution des travaux, Henri Garcin et Charles Bizot pouvaient se prévaloir d'avoir mené à bien d'autres constructions d'importance, comme l'école des Eaux-Vives qui avait remporté une troisième médaille de bronze au concours de façades de 1907 ou une habitation ouvrière rue Louis-Favre qui fut primée lors du même concours. Ils furent d'ailleurs chaudement recommandés par le maire de la Commune des Eaux-Vives ainsi que par le président du Conseil administratif de la Ville de Genève, qui écrivirent chacun au maire de Carouge une lettre en ce sens. L'attribution de la direction des travaux fut décidée à la séance du Conseil municipal du 12 juin 1908 et ratifiée par le Conseil d'Etat le 29 septembre 1908. Pour éviter des dépassements budgétaires, les architectes proposèrent d'établir des soumissions à forfait pour tous les corps de métier et de les mettre en soumission publique en une seule fois. Si le compte total des adjudications devait dépasser les 300.000 francs prévus, les plans de la nouvelle école seraient modifiés. Cette procédure fut acceptée par la Commune et le Conseil d'Etat.

Le financement

Le coût total du bâtiment, y compris les clôtures, le mobilier et les honoraires des architectes, fut devisé à 438.000 francs. Le coût effectif fut de 452.439,40 francs. Le dépassement s'expliquait par les frais de cadastration, de nettoyage, de surveillance et par certaines améliorations apportées à la construction comme, entre autres, la pose de carreaux en grès de Sarreguemines pour les sols au lieu du ciment initialement prévu (7354,53 francs), l'installation de l'eau chaude dans les cuisines (600 francs) ou encore l'aménagement du service du concierge (1250 francs). L'Administration, qui avait été beaucoup critiquée, fit remarquer que le coût de l'école des Pervenches était inférieur à celui du bâtiment de la rue Jacques Dalphin

(Collège): 554.000 francs pour une surface moindre. La participation de l'Etat s'élevait à 250.000 francs plus 500 francs d'allocation pour le mobilier. La charge de la Commune de 202.439,40 francs fut financée par des emprunts. (ACC, «Rapport de la commission financière», in: *Compte rendu administratif et financier pour l'exercice 1913*).

Le choix des entreprises

Il était dans les attributions du Conseil municipal de mener à bien l'adjudication des travaux. Celle-ci ne manqua pas de donner lieu à de nombreuses et vives discussions, notamment sur la question du nombre d'entreprises carougeoises qui seraient retenues. L'Association des *Intérêts de Carouge* avait tenté de faire pression sur l'administration pour qu'elle divisât en plusieurs lots les soumissions des différents corps de métiers afin de favoriser plus d'entreprises locales. Cette proposition n'avait pas la faveur des architectes, qui considéraient que certains travaux ne pouvaient être partagés entre plusieurs entreprises sans que cela ne mît en péril la gestion efficace du chantier. Le cahier des charges stipulait que les entrepreneurs devaient être installés dans le canton de Genève depuis plus de cinq ans, et les autorités tentèrent de privilégier les entreprises carougeoises dans la proportion de 5 %. En fin de compte, les entrepreneurs qui œuvrèrent à l'édification de l'école des Pervenches furent Vincent **Bianchi*** pour le terrassement et la maçonnerie, Poujoulat & Fils pour le ciment armé, Pierre Kluczynski pour la charpente, Landfried remplacé à la suite d'une faillite par Cerruti pour la couverture, Savoia pour la ferblanterie, Zuchinetti pour la menuiserie, Chambon Frères pour les travaux de gypserie et peinture, Schneider pour la plomberie, Dunand aîné et Minoggio pour la serrurerie qui fut divisée en deux lots, Filipinetti pour le chauffage, Spinedi & Cie pour les séparations de W.C., Chappuis pour les parquets, Koelliker pour la vitrerie, Eggly & Fils pour le linoléum, Guimet pour les canalisations, Cormier pour les stores, Dupont pour l'éclairage. Les meubles furent fournis par Rappa et Strobino, l'horloge et les sonneries par Campiche, les engins de gymnastique par Delacroixriche, les enseignes et panneaux décoratifs extérieurs furent exécutés par la faïencerie Coppier et les portemanteaux par Born. Sur les vingt-quatre entreprises citées, au moins sept étaient installées à Carouge selon les listes professionnelles de *l'Annuaire genevois*.

Description générale

L'aspect de la façade du côté de la rue des Pervenches donne l'impression que le bâtiment est d'une composition quelque peu désordonnée. Cette impression est d'abord créée par le traitement des entrées qui, de ce côté, sont placées plus ou moins en retrait par rapport au plan de la façade; elle provient aussi de l'irrégularité et de la complexité de la vaste toiture. Mais l'examen du plan révèle que le bâtiment est au contraire de forme très régulière. L'édifice se compose d'un volume central rectangulaire très allongé qui se termine sur chacun de ses petits côtés par deux corps formant saillie sur le chemin des Pervenches. Cela se traduit dans la ligne générale de la toiture par un long faitage central limité en ses extrémités par un faitage perpendiculaire plus petit. Un long mur porteur divise l'espace intérieur en deux zones majeures; l'une du côté du sud est réservée aux classes et aux deux escaliers, l'autre, au nord, est affectée aux circulations (couloir) et aux locaux de nécessités. Cette orientation n'est pas le fait du hasard: l'obsession de l'hygiène qui caractérise la période avait trouvé dans l'orientation et dans la conception des bâtiments scolaires un terrain d'application privilégié. Toute une législation sur les constructions scolaires s'était ainsi mise en place dès le dernier quart du XIXe siècle.

Description de la répartition des locaux

Les locaux se répartissent sur six niveaux: un sous-sol, un rez-de-chaussée, trois étages et des combles. Au sous-sol étaient logés la salle du réfectoire, la cuisine, une zone réservée aux douches avec des vestiaires et des toilettes, ainsi que divers locaux de services tels que des caves, un cellier, la chaufferie, une laverie. Les préoccupations sanitaires de l'époque avaient amené à prévoir des douches dans les écoles modernes pour apprendre les bienfaits de l'hygiène aux enfants qui, chez eux, ne connaissaient pas toujours le confort de l'eau courante. Le rez-de-chaussée abritait dans le **corps central** quatre classes, une salle de jeux pour les plus petits enfants, la loge du concierge et des locaux de commodités. Dans les ailes se trouvaient à l'ouest la salle de gymnastique et à l'est une salle de conférences, auxquelles on pouvait accéder par le couloir intérieur aussi bien que par une entrée sous porche à l'extérieur

depuis le chemin des Pervenches. Aux premier et deuxième étages, la répartition des pièces est identique. Du côté nord, le couloir occupe le centre, et les toilettes sont placées dans les avant-corps des ailes. Du côté sud, quatre classes se partagent la partie centrale; elles sont encadrées par les deux escaliers et par deux classes logées une dans chaque aile. Le troisième étage était occupé principalement par l'école ménagère; il comprenait au centre deux classes, une cuisine et une buanderie, dans l'aile ouest, un atelier et dans l'aile est, une classe et une salle pour le musée scolaire (au moment de l'aménagement définitif, le musée semble avoir été placé au premier étage pour répondre au souhait du Département de l'instruction publique). Au total, le bâtiment comprenait trente-six pièces (seize classes, cinq pièces réservées à l'école ménagère, une salle de réunion, une salle de gymnastique, une salle de jeux, un musée, un parloir, deux salles de douches, trois pièces affectées aux cuisines et réfectoire scolaires, un logement de quatre pièces pour le concierge, une pièce pour le matériel) ainsi que des caves et des greniers.

Description des façades, formes et matériaux

La grosse maçonnerie est en pierre de Meillerie pour les parties verticales et en ciment armé pour les niveaux d'étages. La brique est utilisée entre autres pour les arcs de décharge, les pieds cintrés des fenêtres du rez-de-chaussée, les arrière-couvertes des fenêtres cintrées des escaliers. Les escaliers et les perrons sont en granit du Mont-Blanc. Sur les façades, les matériaux jouent un rôle esthétique important. Ainsi, le progressif affinement des pierres de taille, depuis les bossages rustiques dans les parties inférieures jusqu'au fin dressage des tailles dans les parties hautes, semble exprimer l'ancrage de l'édifice dans la terre qui le porte. Le soubassement de couleur claire marque le niveau du sous-sol. Il est en roche de Thoiry avec des joints saillants, passés au fer et teintés. Bien que l'appareillage aux assises allongées soit régulier, la taille laissée brute et la relative grandeur des blocs donnent une impression de puissance. Le niveau du rez-de-chaussée est souligné par une pierre plus foncée, la pierre jaune de Châtillon. Ce matériau contraste avec la roche qu'il surmonte par sa couleur ocre jaune et son appareillage plus petit et irrégulier. De plus, tandis que la limite du sous-sol est inscrite par la ligne horizontale de la dernière assise de roche, celle du rez-de-chaussée est ondulante. Selon une mode courante à l'époque, elle suit le chemin qui relie entre eux les arcs des fenêtres de l'ensemble du niveau. Ces effets de rusticité disparaissent dans les parties hautes, sauf en certains points qui semblent nécessiter un renforcement, comme la colonne de cheminée, les angles des volumes et les supports des aisseliers des avant-toits. Aux étages, les murs sont crépis (*«une couche de mortier de chaux lourde mélangé avec de la chaux grasse et travaillé à la truelle»*); la pierre jaune du Pont-du-Gard fut employée pour les cadres des fenêtres ainsi que pour la sculpture du motif sous la tourelle et de l'écusson de Carouge placé sur l'angle nord-est, tandis que la pierre de Savonnières gros grain de couleur blanche a servi pour les tablettes de toutes les fenêtres et pour les six colonnes.

La toiture du bâtiment est couverte de tuiles plates; des cheminées et d'imposants poinçons (*«en zinc cuivrés à la galvanoplastie»*) en décorent le sommet. Elle se compose d'un faîtage longitudinal terminé en ses extrémités par des faîtages perpendiculaires de niveaux différents; celui du côté est (côté salle de conférences) est plus élevé et plus détaché que son pendant (côté salle de gymnastique). L'impression de complexité provient de l'habillage en tuiles du mur de façade du troisième étage, et surtout de l'accrochage en plusieurs endroits de petits avant-toits en forme de pignons à demi-croupe. Le troisième étage en effet est structurellement similaire aux étages inférieurs. Il n'est pas pris dans la charpente; au contraire, la sablière (pièce maîtresse de la charpente, posée sur le dessus des murs et portant les fermes) est posée au-dessus des murs de ce niveau. Les fenêtres des classes du dernier étage sont semblables à celles des étages inférieurs; l'espace intérieur (la hauteur d'étage) est le même aussi. L'illusion d'un comble brisé à la Mansart a été créée par un placage de tuiles subtilement dessiné, d'abord traité en légère inclinaison depuis le bord de la toiture, puis marqué par un fort réveillonage du côté des égouts, dont le retroussement est porté par des aisseliers de bois. Les pignons sont également sans nécessité structurelle. Du côté sud, ils sont accrochés à la façade du troisième étage pour marquer l'axe des montées d'escalier. Sur le pavillon est, un avant-toit semblable est placé contre les croupes au nord et au sud. La tourelle du côté nord est aussi un élément rapporté contre le mur du troisième étage. Ces illusions contribuent à donner plus d'importance à la toiture tout en amortissant l'impression de hauteur du bâtiment.

Les quatre façades de l'école ne sont pas semblables. Les deux faces latérales se distinguent surtout par le niveau de l'avant-toit (plus bas à l'ouest) et par le format et la position des fenêtres, par exemple celles de la salle de gymnastique sont placées plus haut que celles de la salle de conférences. Toutefois, elles ont en commun la décoration de la partie aveugle du mur qui est comme habillée d'un grand cadre en léger relief souligné de pierres de taille. Garcin et Bizot employaient ce motif dans la plupart de leurs constructions; s'il correspond à une certaine aversion, souvent exprimée à l'époque, pour les murs aveugles laissés sans décor, il est si caractéristique des œuvres des deux architectes qu'il en devient presque comme leur signature. Les deux grandes façades au sud et au nord s'opposent franchement par la disposition de leurs masses. La face sud, sans aucun décrochement en plan, est d'un aspect relativement calme. L'alignement régulier des fenêtres des classes lui donne un caractère quelque peu monotone, animé seulement par le groupement ternaire des fenêtres qui sont englobées par trois dans un même encadrement de pierre (ce module correspond à la largeur d'une classe) ainsi que par les deux axes des escaliers dont les fenêtres tombent à contretemps de celles des classes. Les auvents et les avant-toits en croupe lui donnent aussi un peu de variété au niveau de la toiture. A l'opposé, le côté nord sur la rue des Pervenches est fortement agité de volumes contrastés. Neuf décrochements de profondeur inégale font alternativement avancer et reculer la ligne de façade au sol. Ils correspondent au perron de la salle de conférences, à l'entrée des filles, au petit volume contre lequel s'appuie l'escalier menant au sous-sol, à la rampe d'accès pour les élèves de l'école enfantine, au volume qui termine en retrait cette rampe, à l'entrée des garçons et aux deux édicules qui entourent le porche d'entrée du pavillon de la salle de gymnastique. En élévation, l'agitation de la façade est encore accentuée par la suite variée des porches, le développement des arcades de la rampe centrale, l'alternance des pignons, de la tourelle et des pentes de toit. Les fenêtres aussi n'ont pas la monotonie de la façade sud. La plupart d'entre elles s'inscrivent de manière isolée dans le mur car chacune possède un encadrement propre. De ce côté, les architectes ont cassé l'image du bâtiment unique en proposant celle d'une suite de maisons différentes accolées l'une à l'autre comme le long d'une rue de ville.

Conclusion sur le bâtiment d'origine

Le bâtiment de l'école des Pervenches est représentatif des tendances architecturales des années 1905-1910. Du point de vue constructif, il met en œuvre des matériaux traditionnels, les moellons de pierre de Meillerie, et fait appel à des techniques plus modernes, le ciment armé. Son implantation, qui place le secteur des classes et le préau au sud, ainsi que la grandeur et la forme de ses fenêtres (larges et sans cintrage aux étages) correspondent bien aux prescriptions sur l'éclairage à la lumière naturelle des locaux scolaires. Ces mêmes préoccupations hygiénistes se retrouvent à l'intérieur du bâtiment dans l'arrondi des angles des murs intérieurs, qui facilitait le nettoyage, l'existence de vasistas au-dessus des portes, qui permettaient la ventilation, et la présence de douches au sous-sol pour l'hygiène des élèves. Sur le plan esthétique, l'édifice est à la fois typique d'une mode qui fut connue sous le nom de «style suisse» et du goût particulier de Garcin et Bizot pour les effets d'exagération des formes et de contrastes de textures, qui apparentent leurs œuvres à celles des architectes maniéristes du XVI^e siècle.

En 1911, dans *La Revue polytechnique et le moniteur de l'industrie*, Auguste Gorgemont se réjouissait que «l'architecture de cette école [ait] été traitée avec succès, par MM. Garcin et Bizot, dans notre pittoresque style suisse romand». Il était de mode, surtout depuis 1905, de chercher à donner aux nouvelles constructions, les écoles primaires en particulier, mais aussi les chapelles, les villas et certains immeubles, un aspect authentiquement régional. Cette question, dans laquelle se mêlaient raisons esthétiques et intentions politiques, soulevait les passions quand il s'agissait de définir les modèles, les formes, les matériaux et les couleurs, représentatifs d'un prétendu style régional. Si ce débat existait dans tous les pays et dans toutes les parties de la Suisse, il prend une couleur spéciale à Genève, partagée entre plusieurs identités possibles. L'architecture de la ville devait-elle porter le costume suisse, le vêtement romand ou l'habit genevois ? La réponse pouvait être différente selon le type de bâtiment en cause; une école primaire devait avoir un air plus patriotique qu'un immeuble locatif. Les premiers modèles choisis furent très vite perçus comme étant d'inspiration trop germanique, ce qui conduisit certains architectes à leur substituer, vers 1910, des formes inspirées des maisons classiques du XVIII^e siècle, considérées comme les meilleurs exemples de la grande période de l'architecture locale. Dans la plupart des cas, la notion de style régional s'appliquait donc à

l'image du bâtiment, à son aspect extérieur, indépendamment de sa réalité constructive. Souvent, pour les bâtiments de grande taille, comme les écoles ou les immeubles, l'impression recherchée n'était pas celle de l'édifice isolé, mais celle du bourg composé de plusieurs maisons, parfois celle du château aux multiples corps de bâtiments juxtaposés.

A l'école des Pervenches, les formes semblent avoir été inspirées par les constructions anciennes qui se rencontrent entre autres dans les régions de Fribourg et de Berne. La toiture très couvrante se termine par des avant-toits à fort réveillonage. Elle est agrémentée de pignons en demi-croupe qui font parfois office d'auvents. Les angles des volumes s'évasent vers le bas pour donner le sentiment qu'il s'agit de puissants contreforts. La suite des pignons et les arcades trapues qui bordent une partie de la façade nord évoquent les alignements des anciennes villes. Enfin, les matériaux visibles sont censés évoquer les techniques traditionnelles; le bois est employé pour les aisseliers des avant-toits et pour les lambris qui ferment parfois en berceau les auvents (entrée de la salle de conférences); les tuiles plates ont remplacé l'ardoise qui, depuis le XIXe siècle, couvrait toutes les constructions neuves; les pierres de taille rustiquées copient l'aspect parfois rugueux des vieilles constructions. Le caractère régionaliste de l'école des Pervenches est toutefois fortement marqué par la manière propre des architectes qui, contrairement à beaucoup d'autres, préfèrent les motifs classiques aux formes gothiques. Les toitures sont traitées en faux combles brisés; les encadrements des fenêtres sont formés de claveaux appareillés en plate-bande; les matériaux des façades sont d'une relative monochromie. Ils se distinguent aussi par leur goût prononcé pour les formes emphatiques et les oppositions de textures. Les colonnes de la rampe d'accès sur la rue des Pervenches apparaissent comme extraordinairement petites par rapport aux arches qu'elles supportent; leur texture en pierre de Savonnières finement dressée met en valeur la roche à peine dégrossie des tailloirs qui les surmontent. Ainsi, contrairement au style anonyme de l'architecture du XIXe siècle, la tendance régionaliste favorise la recherche de formes originales qui conduit les architectes de cette époque à exprimer plus librement leur personnalité.

Evolution du bâtiment, travaux supplémentaires

Depuis 1911, l'école des Pervenches a subi plusieurs adjonctions. La première fut la construction, dans l'angle sud-ouest de la cour, d'un petit bâtiment à destination d'urinoir et de dépôt pour chars de courses. L'autorisation en fut délivrée le 4 septembre 1916 alors que l'édicule était déjà construit. Le Département des travaux publics s'est incliné devant le fait accompli, malgré son avis défavorable en raison de l'étroitesse de la cour qui occupait moins de terrain qu'aujourd'hui. Suivant les plans déposés, cette petite construction était dans le style régionaliste de l'école. Le toit assez haut se terminait sur les pignons par des demi-croupes. De la roche appareillée couvrait les soubassements, les angles et l'entourage de la porte.

Construction du préau couvert

Henri Garcin fut chargé en 1928 d'étudier la création de préaux couverts à l'extérieur du bâtiment; il proposa deux variantes. L'une consistait en deux petits bâtiments «placés aux (..) extrémités de la cour des Pervenches», l'autre «group[ait] les deux préaux couverts en un seul bâtiment placé dans l'axe du bâtiment scolaire». Les constructions devaient être traitées «exactement dans le même style que le bâtiment scolaire existant, de façon à ce que l'ensemble architectural soit harmonieux». De plus, «les façades du côté des rues étant constituées de murs pleins, [elles auraient dû être] traitées avec piles, arcs et murs de remplissage de manière à ne pas déplaire à la vue ». L'Administration communale arrêta son choix sur un projet minimal afin de limiter le prix de l'ouvrage. Un seul préau couvert fut construit. Placé dans l'axe de la face postérieure de l'école, de la sortie garçons jusqu'à celle des filles, il mesurait 48 mètres de long et 6 mètres de large (hors œuvre). Par rapport aux premiers projets, l'aspect extérieur fut considérablement simplifié: « les arcs rappelant ceux du bâtiment scolaire ont été supprimés par économie et remplacés par de simples piliers en roche de Châtillon-de-Michaille (semblable à celle de l'école) supportant des couvertes en béton armé et les fermes en bois de la toiture». Soucieux de maintenir une unité de style avec le bâtiment principal, Henri Garcin désirait garder une toiture couverte de tuiles pour le préau. Il écrit à ce

sujet le 27 février 1928: « Une toiture plate (ciment ligueux ou autre) serait du plus mauvais effet au point de vue du style architectural de l'ensemble de l'école des Pervenches. ».

Les faces des murs étaient rythmées par des piliers en roche. Les parties pleines délimitées par ces piliers étaient en crépi; un motif de rectangles traité en crépi rustique les décorait pour éviter la monotonie. A l'intérieur, le soubassement des murs était recouvert de pesette moyen grain.

Les travaux de maçonnerie et peinture furent mis en soumission en novembre 1930. Dix entreprises y répondirent: Induni, Merlo*, Spinedi, Thevenaz, Bianchi, Perret, Vauchet, Rubin, Favre et Badel, Belloni*. Les offres s'étendaient de 25.290 francs pour Induni à 31.130 francs pour Belloni. Les travaux furent adjugés à l'entrepreneur carougeois Merlo pour un forfait de 25.500 francs. D'autres prestations furent fournies, comme le revêtement plastique par Fillard Frères (2950 francs) et la ferblanterie par Passello & Fils (850 francs). La construction du couvert revint à 33.080,50 francs. Les aménagements extérieurs tels que pelouse, circulations et clôture coûtèrent ensemble 7482,45 francs. Quant au terrain, il fut acquis pour 22.500 francs. L'ensemble de l'opération coûta 63.062,95 francs, somme à laquelle l'Etat participa pour un montant de 13.521 francs, représentant le tiers du coût de construction (l'Etat ne subventionna pas l'achat du terrain). La fin des travaux était annoncée par l'architecte le 10 août 1931.

Transformations postérieures

De nombreuses transformations ont affecté le bâtiment depuis 1930, si bien que son aspect actuel, particulièrement à l'intérieur, est sensiblement différent de ce qu'il était à l'époque de sa construction.

En 1950, d'importants travaux de nettoyage et de peinture furent exécutés. Selon le descriptif des travaux, il semble que ce fut à cette époque que les peintures décoratives au pochoir du réfectoire, dont le dessin avait été fourni par les architectes, furent recouvertes d'une couche de peinture unie: «*Lessivage et peinture huile 2 couches 2 tons sur murs, compris une couche supplémentaire sur décorations*». Lors de ces travaux, l'artiste carougeois Jean Chomel commença sans ordres ni devis deux peintures qui devaient agrémenter les locaux du réfectoire. Traitées dans un genre quelque peu naïf, ces images représentaient l'une des animaux dans des rochers, l'autre des animaux dans une forêt. Le 28 août 1950, le Conseil municipal vota un crédit de 900 francs pour ce travail qui fut terminé le 16 octobre suivant.

Le budget communal de 1968 prévoyait d'importants travaux sous la rubrique: «*Ecole des Pervenches - Problème de la modernisation de cette école*». Un crédit extraordinaire de 200.000 francs devait être alloué à la création de nouveaux groupes sanitaires. Après étude, c'est un crédit de 3 10.000 francs qui fut voté à cet effet le 3 mai 1968. En plus, il était envisagé entre autres de repeindre les couloirs et les halls, de poser un plafond suspendu et de refaire le sol des couloirs et des escaliers. En 1969, le 12 mai, un crédit de 75.000 francs était ouvert pour le remplacement de la chaufferie.

D'autres campagnes de rénovations contribuèrent encore à changer l'aspect de l'école tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Du côté de la cour, le plus regrettable est sans doute le remplacement des menuiseries des fenêtres (les anciennes menuiseries sont heureusement conservées sur l'autre façade, rue des Pervenches). Les huisseries modernes, avec leurs profils métalliques larges, sans modénature et de couleur claire, modifient le graphisme et l'accord des matériaux de la façade sud. Les stores de toile furent également remplacés par des volets roulants à lamelles. Sous la cour de l'école, l'édification, en 1979, du centre sportif*, dû à l'architecte Arthur Bugna*, transforma les abords du bâtiment. Ces travaux entraînèrent la destruction des préaux couverts réalisés en 1930. Le mur de clôture fut également supprimé à cette occasion. La trace de son accrochage est encore visible sur les piliers extrêmes de la rampe d'accès du côté de la rue des Pervenches. A l'origine, le bâtiment était clos par un mur appareillé en roche et surmonté d'une barrière en fer; du côté nord, celui-ci bordait directement le chemin des Pervenches qui était ouvert à la circulation. La construction du nouveau préau couvert a entraîné aussi la disparition de l'auvent de l'entrée des garçons au sud, parce que le toit plat de ce préau vient s'accrocher à cet endroit de la façade. Les superstructures en béton du centre

sportif obturent fâcheusement la vision que l'on a de la face sud de l'école, car ni du point de vue des matériaux, ni de celui de l'implantation, elles ne sont en harmonie avec celle-ci.

Si l'extérieur du bâtiment a malgré tout conservé beaucoup de sa substance d'origine, le besoin de modernisation a entraîné la suppression de tout le décor intérieur. Un désaccord total existe maintenant entre l'enveloppe et son revers. La pesette qui recouvrait les murs des soubassements dans les distributions a fait place à un épais crépi. Les marches des escaliers en granit, devenues lisses par l'usage, ont été recouvertes de linoléum. Des faux plafonds brisent la hauteur des étages. Des portes pleines, recouvertes de stratifié, remplacent les portes en bois peint avec moulures et panneaux embrevés dont quelques vestiges subsistent encore au sous-sol. La grille en fer forgé qui fermait l'accès au sous-sol a été supprimée. Des trois panneaux décoratifs en céramique dessinés par Charles Bauquis pour la salle de conférences, un seul subsiste, placé dans le hall d'entrée. De grands panneaux en céramique ornés de fleurs ont été placés en 1946; ils ont été offerts par la famille Coppier à la Ville de Carouge qui prit la décision d'en décorer les couloirs de l'école des Pervenches. (ACC, PV CM 1er février 1946) Ils ont été enlevés lors d'une restauration, vraisemblablement celle de 1968. Toute la lustrerie et le mobilier furent évidemment rénovés. L'affectation des locaux fut aussi en partie changée; il n'y a plus d'école ménagère ni de restaurant scolaire (il est installé dans ses propres locaux aux Promenades* depuis 1972) ou de salles de douches, et la salle de gymnastique est aujourd'hui utilisée pour les cours de rythmique depuis l'inauguration du centre sportif en mars 1980.

[SLP]

Sources: Archives communales de Carouge, *Procès verbaux du Conseil municipal*, 1901-1910, 1231 F7; *Procès verbaux du Conseil municipal*, 1936-1946, 6011 F7; Dossiers *Ecole des Pervenches*, 1251, 2185 et 2235 P7, 2405 G2, 2550 G13, 4530 et 4531 U6; Recueil de plans, tiroir G, 54 A-F; Ville de Carouge, *Compte rendu administratif et financier pour l'exercice 1913 et la période 1910-1913*, 1914; Archives d'Etat de Genève, Travaux publics, TP 58 (1909), TP 302 (1916); *Le Carougeois*, 1907-1911; *La Revue polytechnique*, 1911, n° 280-281.